



ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
12 RUE DE SEVRES
92410 VILLE D'AVRAY
Tel : 07.71.02.52.43

Objet : SEJOUR AVRIL 2022

Madame, Monsieur,

Du Lundi 25 au Vendredi 29 Avril 2022 certains jeunes de 14 à 17 ans de l'AJAVA, partiront au séjour d'initiation et de prévention à l'usage des deux roues. Le séjour se déroulera à Dreux dans le domaine Comteville.

Voici le descriptif du séjour:

- **Hébergement** : Logement confort par 4 jeunes Maximum
- **Les Repas** : Repas sans porc non hallal
- **Le Transport** : Minibus

<ul style="list-style-type: none">• <u>LE PROGRAMME</u> Prévention et secourisme Initiation QUAD Accrobranche Initiation MOTO Prévention Routière Mécanique et Initiation MOTO VTT Mécanique et initiation QUAD	<ul style="list-style-type: none">• <u>LES OBJECTIFS</u> - Sensibiliser les jeunes aux risques d'accidents et à la maîtrise des engins motorisés - Transmettre les règles de base d'une conduite en toute sécurité. - Ne pas faire leur apprentissage directement sur les routes - Veiller à l'entretien de l'engin - Former les jeunes au maniement du cyclomoteur - Initier les jeunes au code de la route
---	--



ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
 12 RUE DE SEVRES
 92410 VILLE D'AVRAY
 Tel : 07.71.02.52.43

- **Les Tarifs du Séjour :**

TARIFS 2022		
Quotient Familial	QF N°	TARIF
<349 Euros à 615 euros	1	150 €
De 615,01 à 1170Euros	2	200 €
De 1170,01 à 1675 euros et plus	3	250 €
Hors Commune	4	400 €

Possibilité de payer en plusieurs fois, Pass92
Pour les familles qui auraient besoin d'une aide n'hésité pas à nous contacter.

- **Le paiement :**

Il vous est demandé pour bénéficier du Quotient Familial de fournir votre avis d'imposition pour chaque parent de l'année 2020 dès l'inscription sinon votre enfant payera le séjour plein tarif.

Ce séjour est déclaré auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour financer ce séjour, les bons vacances de la Caisse d'allocations Familiale, les chèques loisirs Pass92 sont acceptés.

Le coupon réponse joint est à rapporter à l'AJAVA le plus rapidement possible avec le règlement. La remise du coupon et du chèque (ou des chèques) validera la réservation d'une place pour le jeune sur le séjour.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour toutes difficultés relatives au règlement du séjour, vous pouvez contacter le directeur de l'AJAVA M. Guillaume VANIER au 07.71.02.52.43, ou venir le rencontrer.

Pour l'AJAVA, le directeur
 Guillaume VANIER



ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
12 RUE DE SEVRES
92410 VILLE D'AVRAY
Tel : 07.71.02.52.43

AUTORISATION PARENTALE OU DES TUTEURS LEGAUX

Activité : SEJOUR AVRIL 2022

Date : Du Lundi 25 au Vendredi 29 Avril 2022

Je soussignée Madame, Monsieur.....responsable de l'enfant.....autorise celui-ci à participer au Séjour d'Avril 2022 organisé par l'AJAVA, qui aura lieu du **du Lundi 25 au Vendredi 29 Avril 2022**.

Je vous transmets également le règlement à l'ordre de l'AJAVA en attendant de recevoir prochainement le dossier d'inscription complet de mon enfant.

SI VOUS NE REMETTEZ PAS VOTRE FICHE D'IMPOSITION 2020 A L'INSCRIPTION NOUS CONSIDERONS QUE VOTRE ENFANT PAYERA LE PLEIN TARIF POUR CE SEJOUR. Merci de votre compréhension.

A Ville d'Avray, le
Signature du représentant légal